Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_59-DE

COMMUNE DE BEAUMONT-EN-CAMBRESIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MARDI 24 NOVEMBRE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombres de membres présents : 10
Nombre de procurations : 0

Date de convocation : 17 novembre 2026
Date d'affichage : 18 novembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mr Fabrice BACCOUT, Maire.

Présents : Mr Fabrice BACCOUT, Mme Evelyne VIREMOUNEIX, Mr Pascal VERHAEGUE, Mr Thomas QUENNESON, Mme Manon COTTEAU, Mme Mélanie CAURETTE, Mme Marine WATTIER, Mr Thibault BACCOUT, Mme Emilie SERPILLON, Mr Romain DUPRÉ.

Absents :

Absent excusé : Mr Valentin HERBIN.

Dont absents ayant donné procuration :

Secrétaire de séance : Mme Evelyne VIREMOUNEIX.

DÉLIBÉRATION N° 2026-44

OBJET : Subvention à l'Amicale Laïque du R.P.I d'INCHY-BEAUMONT pour le séjour au ski.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la demande de Madame CORNELIE Carine agissant en qualité de Présidente de l'Amicale Laïque du RPI d'Inchy-Beaumont, afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour la participation aux frais engagés des enfants aux classes de neige pour l'année 2027.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 250 €uros par enfant, soit 8 enfants au total (si pas de désistement ou absent) x 250 = 2000 €uros pour participer au séjour de la classe de neige en classe de CM2 du 26 février au 06 mars 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'accorder une subvention exceptionnelle à l'Amicale Laïque du RPI d'Inchy-Beaumont, d'un montant de 250 €uros par enfant, soit **2000 €uros** pour participer au séjour en classe de neige pour la classe CM2.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif.

PRIE Monsieur le Sous-Préfet de Cambrai de bien vouloir viser les dispositions ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire :

Après transmission en Sous-Préfecture le : 26 novembre 2026

Et publication le : 26 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Fabrice BACCOUT

MAIRIE DE BEAUMONT 59540

La secrétaire de séance,
Evelyne VIREMOUNEIX

Envoyé en préfecture le 26/11/2026
Reçu en préfecture le 26/11/2026
Publié le
ID : 059-215900598-20261124-2026_59-DE